

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 026-212602643-20230413-DEL_14_13042023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation :
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	05/04/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

OBJET : CAMPING date d'ouverture et tarifs 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer la date d'ouverture au 15 mai 2023

DECIDE de fixer la date de fermeture au 17 septembre 2023

DECIDE d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2022 pour la saison 2023 à savoir :

	Basse saison du 15 mai au 01 juillet 2023 et du 28 août au 17 septembre 2023	Haute saison du 02 juillet 2023 au 27 août 2023
Adultes et enfants + de 7 ans	2.80€	2.80€
Enfants de - de 7 ans	1.40€	1.40€
Emplacement (véhicule +tente)	4.00€	4.00€
Voiture ou tente supplémentaire	1.50€	1.50€
Electricité 10 ampères	4.50€	4.50€
Animaux (tenus obligatoirement en laisse)	2.00€	2.00€
Visiteur (à la journée)	1.70€	1.70€
Douche visiteur	1.70€	1.70€
Jeton machine à laver	3.50€	3.50€
Vidange et plein Camping-car	3.00€	3.00€
Location caravane 2 places	60 € / semaine 25 € / jour	80€ / semaine 25€ / jour
Location Mobil-home 4 places (Eau froide)	150 € / semaine 35 € / jour	200 € / semaine 35 € / jour
Location Mobil-home 5 places	200 € / semaine 50 € / jour	250 € / semaine 50 € / jour
Ménage caravane	20 €	20 €
Ménage Mobil-home	35 €	35 €
Garage mort	0.80 €/ jour	5.00 €/ jour
Taxe de séjour (+ de 18 ans)	0.22 €	0.22 €

- Caution Mobil-home : 100 €
- Caution Caravane : 40 €
- Location caravane et mobil-home 2 jours minimum.
- Acompte réservations séjour de plus de 7 nuits 30 % du prix de location

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN




Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_14_13042023-DE

Résultat du vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0